CLUB DES AUDITEURS DES DROITS DE L'HOMME
Tél. +243 998 666 509 E-mail : cadh200@gmail.com
Siège social : GOMA, NORD-KIVU, Rép. Dem. Du Congo

COMMUNIQUE N°007/CADH/2022 RELATIF AUX VIOLATIONS MASSIVES DES DROITS HUMAINS EN TERRITOIRES DE NYIRAGONGO ET RUTSHURU

Face aux affrontements qui se poursuivent entre les terroristes du M23 et les FARDC dans les territoires de Rusthuru et Nyiragongo, le Club des Auditeurs des Droits de l'Homme CADH en sigle, documente déjà plusieurs cas de **violation des Droits Humains**.

Entre autres:

1. La privation du vaccin antipolio en-cours aux enfants de 0-59 mois dans 5 aires de santé en ZS de Jomba et de Nyiragongo.

2. La privation des examens d'états (préliminaire) en- cours à 1385 élèves finalistes dans 5 centres de passation d'examens d'états regroupant 26 écoles fermées à Kibumba et à Muhumba.

3. Contraindre plus de 11 000 personnes à fuir leurs villages dans le territoire de Nyiragongo et 26 000 autres dans le Rutshuru. A part ceux qui sont logés dans des familles d'accueil, ces déplacés ont trouvé refuge dans des églises et des écoles et d'autres passent nuit à la belle étoile et ont un besoin urgent d'assistance humanitaire

4. Des tueries de 21 civils innocents et 15 blessés ; 8 femmes violées dont 6 jeunes filles

5. Plusieurs malades chroniques et les Personnes vivants avec le VIH n'ont plus accès à leurs médicaments pris régulièrement. Les femmes enceintes ne respecteront plus leurs calendriers de consultations prénatales (CPN).

6. Le pillage des récoltes agricoles dans les champs et les bétails domestiques par les belligérants.

7. La destruction de l'environnement par la menace contre la faune et la flore dans l'aire protegee du parc national des Virunga, mais aussi l'explosion des bombes et des armes lourdes qui contribue à la destruction de l'écosystème.

Recommandations :

- Que le gouvernement congolais ne se contente pas à qualifier les M23 de terroristes, ni à la mise à garde contre le Rwanda mais que des actions visant à anéantir ces terroristes et à mettre le Rwanda devant sa responsabilité coupable soient amorcées.
- Que les humanitaires s'activent urgemment pour venir en aide aux déplacés
- Que la justice se saisisse de tous les cas de violation des droits humains et que des réparations soient faites aux victimes
- Que des actions de solidarité nationale soient lancées par le ministère des affaires sociales et humanitaires en faveur des victimes de ces affres de guerre ainsi des familles et dépendants des militaires aux fronts.

Fait à Goma le 28 mai 2022

Pour le Club des Auditeurs des Droits de l'Homme
MAPENDO KUSUDI
Coordinateur

CLUB DES AUDITEURS DES DROITS DE L'HOMME
CADH
Droits Humains
RDC